

Province de Québec
MRC de Bonaventure
Municipalité de Hope Town

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-07
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2011.09.100B
DE LA MUNICIPALITÉ DE HOPE TOWN**

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le Conseil de la municipalité de Hope Town a adopté, à sa réunion du 6 août 2025, le Règlement numéro 2025-07 modifiant le Règlement de zonage (Règlement numéro 2011.09.100B) de la Municipalité de Hope Town ;

QUE ce Règlement a pour objet et conséquence de modifier l'article 79 faisant partie intégrante de la Section 13 « Implantation de bâtiments accessoires » du Règlement numéro 2011.09.100B (Règlement de zonage) de la municipalité de Hope Town ;

QUE ce Règlement est en vigueur en date du 12 septembre, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Bonaventure ;

QUE ce Règlement est disponible pour fin de consultation au bureau de la municipalité de Hope Town.

ADOPTÉ

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
(sous réserve de son approbation)


Sofia Aspirot
Directrice-générale